

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-37/2020**

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage : 5 juin 2020

Objet : Conclusion d'une convention de servitudes pour la construction d'une ligne électrique « Les Blâches » et « Les Sablières ».

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : GIROT Dominique

Absents : RAS

Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu le projet de travaux pour la construction d'une ligne électrique souterraine et aérienne « Les Blâches » et « Les Sablières » à Clérieux,

Considérant que, pour la réalisation d'une ligne électrique enterrée et aérienne par ENEDIS quartier « Les Blâches » et « Les Sablières », des réseaux vont être installés et traverser des parcelles propriétés de la commune (ZV 212 et 218). Ainsi, une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à conclure une convention de servitudes avec ENEDIS pour la réalisation d'une ligne électrique aérienne et souterraine « Les Blâches » et « Les Sablières ».

AUTORISE le maire à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juin 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

